

DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU* ET AVIS DE COTISATION POUR L'ANNÉE 2021-2022



* Si vous complétez ce formulaire alors que vous n'avez pas encore obtenu les permis d'exercice de l'optométrie au Québec (permis régulier ou temporaire et permis relatifs aux médicaments), celui-ci sera traité également comme une demande de délivrance des permis en question, en tenant compte des autres documents et renseignements que vous aurez soumis ou qui auront été obtenus par l'Ordre à cette fin. La décision suite au traitement de cette demande sera rendue conformément au processus prévu par le *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), la *Loi sur l'optométrie* (RLRQ, c. O-7) et les règlements applicables.

1. IDENTIFICATION PERSONNELLE

Nom: _____ Prénom : _____
Numéro de membre : _____ Date de naissance (aaaa-mm-jj) : _____

2. DOMICILE PROFESSIONNEL ET AUTRES LIEUX D'EXERCICE

Note : Vous devez obligatoirement élire un domicile professionnel, en inscrivant ci-dessous les coordonnées de votre principal lieu d'exercice (si vous n'exercez pas l'optométrie, inscrivez, à votre choix, l'adresse de votre résidence ou celle d'un autre emploi que vous occupez). **Vous devez aussi obligatoirement faire connaître**, en plus de votre domicile professionnel, **toutes les adresses des lieux où vous exercez l'optométrie**.

DOMICILE PROFESSIONNEL

- Principal lieu de travail (obligatoire pour les membres en exercice)
 Résidence (seulement pour les membres qui n'exercent pas)

Nom du bureau : _____

Adresse : _____

Ville, province, pays : _____

Code postal : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

- Adresse existante à mon dossier Nouvelle adresse

Votre adresse courriel établie à votre nom, non partagée (obligatoire): _____

Note : Le Code des professions oblige chaque professionnel à faire connaître à l'ordre dont il est membre une adresse courriel établie à son nom. L'Ordre communique de façon générale avec ses membres par courriel et, dans certains cas, ces communications peuvent avoir un caractère confidentiel. Il ne faut donc pas inscrire ici une adresse partagée avec d'autres personnes.

AUTRES LIEUX D'EXERCICE

Nom du bureau : _____

Adresse : _____

Ville, province, pays : _____

Code postal : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

- Adresse existante à mon dossier Nouvelle adresse

Nom du bureau : _____

Adresse : _____

Ville, province, pays : _____

Code postal : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

- Adresse existante à mon dossier Nouvelle adresse

- S'IL Y A D'AUTRES ADRESSES D'EXERCICE, VEUILLEZ LES INSCRIRE SUR UNE FEUILLE SÉPARÉE -

3. CONTEXTE DE PRATIQUE

Note : Les données recueillies dans cette section sont notamment destinées à un usage statistique ainsi que pour diriger toute personne qui est à la recherche d'un optométriste pouvant répondre à un besoin particulier.

J'exerce principalement au sein d'un(e) :
Identifiez

- Cabinet privé optométrique/optique
- Clinique d'ophtalmologie
- Établissement de santé (centre de réadaptation, etc.)
- Université/institution académique
- Autre : _____

Mon statut au sein de cette organisation est celui de :

- Propriétaire
- Travailleur autonome
- Salarié
- Autre : _____

Je considère que mes activités professionnelles correspondent principalement à :

- Une pratique optométrique générale (activités diversifiées)
- Une pratique optométrique particulière (activités cliniques concentrées dans un domaine spécifique)
- Activités autres que la pratique clinique en optométrie (enseignement, recherche, administration, etc.)

J'offre généralement des services dans les domaines suivants (cochez plusieurs cases au besoin) :

Examen oculovisuels

- Examens oculovisuels courants
- Examens oculovisuels chez les bébés (0-3 ans)
- Examens oculovisuels enfants préscolaires (plus de 3 ans)
- Examens à domicile et/ou en centre (personnes âgées ou non-autonomes)

Services oculovisuels pour besoins spécialisés

- Orthoptique (vision binoculaire)
- Examen pour enfants avec troubles d'apprentissage
- Examen visuo perceptivo moteur
- Contrôle de la myopie
- Lentilles cornéennes pour besoins spéciaux (kératocône, orthokératologie, lentilles sclérales)
- Évaluation et gestion de la sécheresse oculaire
- Basse vision en bureau privé
- Basse vision en centre de réadaptation
- Neuro-optométrie (suivi post commotion cérébrale)
- Vision sportive (consultation auprès d'équipes ou d'organismes sportifs, entraînement visuel de sportifs)
- Vision industrielle (consultation en entreprise pour équipement de sécurité).

Santé oculaire

- Urgences oculaires
- Traitements pharmacologiques
- Co-suivi en chirurgie réfractive
- Co-suivi en glaucome
- Dépistage de la rétinopathie diabétique (examen sous dilatation)
- Évaluation de la fonction maculaire pour prise de certains médicaments (ex. Plaquenil)

Instrumentation

- OCT
- Topographe
- Champ visuel automatisé central
- Champ visuel automatisé périphérique
- Caméra rétinienne

- Imagerie digitale ultra-grand champ (ex. Optomap, Clarus 500)
- Instruments d'évaluation et de traitement de la sécheresse oculaire
- Chartes de basse vision (ex ETDRS, MNRead, échelle de sensibilité aux contrastes MARS), champs visuels automatisés, loupes et aides visuelles.

Services de lunetterie

- Lunetterie et lentilles cornéennes disponibles
- Seulement des examens sont offerts

Lentilles cornéennes pour besoins spéciaux

- Kératocône
- Orthokératologie
- Lentilles sclérales

Autres

- Lieux accessibles aux fauteuils roulants
- Instrumentation adaptée aux fauteuils roulants (salle d'examen)
- Détention d'une résidence en optométrie (**veuillez spécifier**)
- Langues parlées autres que le français, incluant langage des signes (**veuillez spécifier**) :
- Autres services offerts (**veuillez spécifier**)

4. STATUT DE MEMBRE ET COTISATION APPLICABLE

Note : L'Ordre se réserve le droit d'attribuer le statut de membre inactif à un membre qui ne déclare pas être assuré pour la responsabilité professionnelle conformément aux exigences réglementaires (voir section 5).

Pour les membres qui EXERCENT
l'optométrie au Québec

Pour les membres qui N'EXERCENT PAS
l'optométrie au Québec

Membre actif

- Total à payer : **1609.17 \$** (si payé en un versement)
- Rien à payer pour les membres inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 50 ans et plus (« membres à vie »)

Membre inactif

- Total à payer : **201.46* \$**
- Rien à payer pour les membres inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 50 ans et plus (« membres à vie ») et pour les membres inactifs émérites

- DÉTAILS ET MODALITÉS DE PAIEMENT -

Membre actif : Cotisation annuelle : **1 374,36 \$ + TPS : 68,72 \$ + TVQ : 137,09 \$** + contribution au financement de l'Office des professions du Québec : **29.00* \$**

Option 1 versement : Paiement en ligne ou joindre un chèque encaissable au 1^{er} avril 2021, au montant de **1609.17 \$**

Option 2 versements : Paiement en ligne ou joindre un chèque encaissable - Joindre un chèque encaissable au 1^{er} avril 2021, au montant de **1149.27\$** et un autre chèque, postdaté au plus tard le 1^{er} août 2021, au montant de **471.40 \$ (11.50 \$ de frais d'administration inclus)**.

Membre inactif : Cotisation annuelle : **150,00 \$ + TPS : 7,50 \$ + TVQ : 14,96 \$** + Contribution au financement de l'Office des professions du Québec : **29.00 \$**

1 versement seulement : Paiement en ligne ou joindre un chèque encaissable au 1^{er} avril 2021 au montant de **201.46 \$**.

Pour l'inscription au Tableau et le paiement en ligne :

Voir la section réservée aux membres dans le site Web de l'Ordre www.oog.org/fr/connexion

5. DÉCLARATION RELATIVE À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

Note : Pour être autorisé à exercer l'optométrie au Québec, **vous devez obligatoirement** être un membre actif et être couvert par un contrat d'assurance responsabilité conforme au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des optométristes du Québec*.

Je déclare solennellement être assuré, du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022, conformément au *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des optométristes du Québec* :

OUI → À titre de membre actif, je suis assuré par l'entremise de l'Association des optométristes du Québec (AOQ)

Note : En déclarant être assuré par l'entremise de l'AOQ, vous autorisez l'Ordre à recueillir, auprès de l'AOQ ou de toute autre personne physique ou morale, les renseignements personnels vous concernant permettant, s'il y a lieu, de vérifier que vous êtes couvert par un contrat d'assurance-responsabilité professionnelle conforme aux exigences réglementaires.

OUI → À titre de membre actif, je suis assuré autrement que par l'entremise de l'AOQ

Nom de l'assureur : _____

Note : Si vous déclarez être assuré autrement que par l'entremise de l'AOQ, **vous devez obligatoirement** joindre au présent formulaire les deux (2) documents suivants : 1- une preuve d'assurance; 2- une copie du contrat d'assurance.

NON → À titre de membre inactif, je n'exercerai pas l'optométrie au Québec au cours de l'année 2021-2022

Note : Si vous déclarez ne pas être assuré conformément au règlement parce que vous n'exercerez pas l'optométrie au Québec au cours de l'année 2021-2022, vous vous engagez solennellement à aviser préalablement le secrétaire de l'Ordre par écrit si vous deviez recommencer à exercer l'optométrie au Québec au cours de cette année, lui fournir une déclaration écrite à l'effet que vous êtes couvert par un contrat d'assurance responsabilité conforme au *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des optométristes du Québec* et, à sa demande, lui fournir la preuve de cette couverture et copie du contrat.

6. NOMBRE D'HEURES D'EXERCICE DE L'OPTOMÉTRIE AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Note : La déclaration ci-après est exigée aux fins de l'application de l'article 2 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des optométristes du Québec*, (c. O-7, r. 17.1), suivant lequel un optométriste qui a exercé moins de 750 heures au cours d'une période de référence de 3 ans peut se voir imposer des stages ou cours de perfectionnement, avec ou sans suspension ou limitation de droit d'exercice.

Je déclare avoir consacré approximativement _____ heures à l'exercice de l'optométrie entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 et je comprends qu'un représentant autorisé de l'Ordre des optométristes du Québec pourra procéder à une vérification à ce sujet à tout moment, notamment au sein de mes livres, dossiers et registres ou auprès de toute personne physique ou morale susceptible de détenir des informations de nature à confirmer ou infirmer cette déclaration.

7. ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS, DISCIPLINAIRES ET JUDICIAIRES

a) Depuis le 1^{er} avril 2020, avez-vous déclaré un sinistre à votre assureur pour votre responsabilité professionnelle ou celui-ci a-t-il reçu un avis relatif à une réclamation formulée contre vous (mise en demeure ou procédure transmise par un patient, par son procureur, etc.)?

Non Oui Objet de la réclamation : _____

b) Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire d'un autre ordre professionnel (ou d'un organisme semblable à l'extérieur du Québec) vous imposant une sanction disciplinaire ?

Non Oui Si oui : Province/Territoire/Pays: _____

Date de la décision (aaaa-mm-jj) : _____ N° de dossier: _____

Nature de l'infraction : _____ Sanction imposée: _____

Profession exercée : _____

Organisme professionnel dont vous êtes ou étiez membre : _____

N° de membre : _____ Valide du (aaaa-mm-jj) : _____ au : _____

c) Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ou d'une infraction relative à l'exercice illégal d'une profession ou à l'usurpation de titre d'une profession?

Répondez non si vous en avez obtenu le pardon.

Non Oui Si oui : Province/Territoire/Pays : _____

Date du jugement (aaaa-mm-jj) : _____ No de dossier: _____

Cour : _____ District : _____

Nature de l'infraction : _____ Peine imposée : _____

Note : Suivant l'article 59.3 du *Code des professions*, chaque optométriste doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire ci-avant visée.

8. COMMUNICATIONS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Note : L'Ordre veille rigoureusement à la protection des renseignements personnels concernant ses membres, conformément aux lois qui lui sont applicables. Dans certains cas, l'utilisation ou la communication à des tiers de ces renseignements peut s'avérer avantageuse pour le public et pour les optométristes, mais peut requérir un consentement particulier.

En plus des situations où la loi le permet déjà, autorisez-vous l'Ordre à utiliser ou à communiquer à des tiers des renseignements personnels vous concernant, pour les raisons suivantes:

- Oui, pour permettre au public de trouver mes coordonnées dans le site web de l'Ordre, à partir de critères autres que mon nom (ville, région, etc.) ou autrement, dans un répertoire accessible au public.
- Oui, aux fins de permettre à d'autres professionnels (ophtalmologistes, opticiens d'ordonnances, pharmaciens, etc.) de communiquer avec vous.
- Oui, pour la réalisation d'un projet ou d'une activité à caractère professionnel (ex.: formation continue), scientifique, social ou philanthropique.

Note :

1. L'Ordre veille rigoureusement à la protection des renseignements personnels concernant ses membres, conformément aux lois qui lui sont applicables. Dans certains cas, l'utilisation ou la communication à des tiers de ces renseignements peut s'avérer avantageuse pour le public et pour les optométristes, mais peut requérir un consentement particulier.
2. Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont requis en vue notamment de permettre à l'Ordre des optométristes du Québec de s'acquitter de sa mission de protection du public, entre autres en ce qui concerne l'admission à l'exercice de l'optométrie. Les personnes autorisées par l'Ordre, dont notamment ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires, pourront accéder à ces renseignements dans l'exercice de leurs fonctions. Le fait de ne pas donner certains renseignements demandés dans le cadre du présent formulaire peut notamment entraîner le refus d'inscription au Tableau de l'Ordre ou de la délivrance d'un permis. Les droits d'accès et de rectification à l'égard des renseignements ainsi recueillis sont notamment ceux prévus par le Code des professions (RLRQ, c. C-26), la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, c. P-39.1). Plusieurs de ces renseignements étant inscrits au Tableau de l'Ordre, ils ont un caractère public et peuvent donc être communiqués à des tiers, sans autorisation de votre part, notamment dans le cadre des activités de l'Ordre en matière de contrôle de l'exercice de la profession.

9. DÉCLARATION SOLENNELLE

Je, soussigné(e), demande mon inscription au Tableau de l'Ordre des optométristes du Québec sur la base des renseignements inscrits sur le présent formulaire, déclare solennellement que ces renseignements sont exacts et confirme les autorisations qui y sont indiquées.

Signature : _____ Date de la signature (aaaa-mm-jj) : _____

Ce formulaire dûment complété doit être reçu avec le paiement des sommes dues
au plus tard le 31 mars 2021 à l'adresse suivante :

**Ordre des optométristes du Québec
1265 rue Berri, bureau 505
Montréal, Québec H2L 4X4**